

Séance du 12 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGER N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première
partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour le point suivant :

Approbation du Plan stratégique 2026 - 2031

Vu les documents transmis par l'intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette
assemblée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, aux majorités suivantes, le points ci-après, inscrit à l'ordre du jour de
l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025 de l'intercommunale IPALLE :

Point 1 : **PAR**
Approbation du Plan stratégique 2026 - 2031

Article 2 : de charger les délégués de la commune de Bernissart de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le conseil communal.

Article 3 : de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale à l'adresse mail suivante : nathalie.deplus@ipalle.be

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN